

Julien MARY

De: SUBOCZ Christine - DDTM 83/SPP/PAU/BP <christine.subocz@var.gouv.fr>
Envoyé: lundi 4 décembre 2023 11:34
À: Julien MARY
Cc: Michele Auzolat; LESUEUR Eve (Chef de Bureau) - DDTM 83/SPP/PAU/BP; COUDERT Laetitia (Adjointe au Chef de Service et Chef de Pôle) - DDTM 83/SPP/PAU; MARTINO Charlene (Référente Dracénie-Coeur du Var-Pays de Fayence) - DDTM 83/Direction
Objet: Le Muy Examen conjoint DP MEC PLU
Importance: Haute

Bonjour,

Conformément à l'article L. 153-54 du code de l'urbanisme, une réunion d'examen conjoint sur le projet d'extension du réseau d'eau potable porté par le Syndicat de l'Eau du Var-Est est organisée mardi 5 décembre 2023.

L'analyse de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme n'appelle aucune observation de notre part. ✓

Aussi, nous n'assisterons pas à l'examen conjoint, ce mail valant avis favorable.

Bien cordialement

--

Christine SUBOCZ

Chargée d'études

Service Planifications et Prospective Pôle Animation et Urbanisme / Bureau Planification

Correspondance : Préfecture DDTM SPP CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Tél : (+33) 4 89 96 43 88

www.var.gouv.fr



DDTM 83

Mairie de
Courrieu

05 DEC. 2023

N°.....
Traité par *Urbq*
Copie à

MAIRIE DE CALLAS



Callas, le 09 novembre 2023

Madame Liliane BOYER
Maire de la commune de Callas
4 rue de l'Hôtel de Ville
83490 LE MUY

Mairie Le Muy
Courrier Arrivée

13 NOV. 2023

N° 6
Traité par U. 59
Dupla

Objet : Déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité de PLU

Madame le Maire, *Chère Liliane,*

J'ai bien reçu votre courrier du 25 octobre dernier et je vous remercie de votre invitation à la réunion d'examen conjoint qui se déroulera le 05 décembre prochain, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet n° 1 valant mise en compatibilité de votre Plan Local d'Urbanisme.

Je ne pourrai pas être présent ni représenté mais notre commune a pour principe de faire totalement confiance aux communes voisines.

Vous souhaitant d'aboutir positivement dans ce projet, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Daniel MARIA

Amities





Mairie Le Muy
Courrier Arrivée

21 NOV. 2023

N° *6*
Traité par *u/bg*
Copie à

Madame le Maire
Hôtel de ville
4 rue de l'hôtel de ville
83 490 LE MUY

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Théo SATTA
Nos Réf : FJ/FA/EL/TS/MA
Visa Direction : 

Draguignan, le 7 novembre 2023

Objet : Excuses réunion d'examen conjoint du 5 décembre 2023 dans le cadre de la déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du PLU du Muy.

Madame le Maire,

Vous avez convié, les Personnes Publiques Associées, à une réunion d'examen conjoint relative à la déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du PLU de votre commune, le 5 décembre 2023.

Nous ne sommes malheureusement pas disponible à cette date, nous vous prions de bien vouloir nous excuser. Nous vous faisons parvenir, par la présente, notre avis sur le projet.

Votre projet de déclaration de projet N°1 concerne la réalisation d'un réservoir de stockage d'eau potable sur le secteur Baresse. Celui-ci est actuellement classé en EBC. La commune, via cette déclaration de projet, souhaite déclasser cet EBC afin de pouvoir procéder au défrichement du site d'implantation du réservoir ainsi que le long du chemin d'accès existant.

Au regard des éléments qui nous ont été transmis, et compte tenu du fait que le projet n'a pas d'impact agricole, il n'appelle donc de notre part aucune remarque.

En conclusion, la Chambre d'Agriculture du Var émet un avis favorable sur votre projet déclaration de projet N°1 valant mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924



Les observations que nous formulons ici, le sont au nom des intérêts généraux de la Profession agricole et de l'Agriculture que nous avons pour mission de représenter et de défendre pour répondre aux objectifs de développement durable de cette activité économique.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabienne JOLY,
Présidente
de la Chambre d'Agriculture du Var



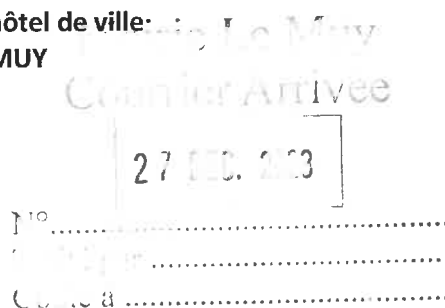
Saint-Raphaël, le 21/12/2023

Madame Liliane BOYER
Maire du Muy
Hôtel de ville
4 rue de l'hôtel de ville
83 490 Le MUY

N/REF : FM /PChO/IM/ABE /N°2023-006081

Merci de rappeler les références dans votre courrier réponse

Affaire suivie par Alexandra BUY- Chargée de mission SCoT
04 94 19 34 75 – courriel : a.buy@esterelcotedazur-agglo.fr



OBJET : Avis sur la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU du MUY

Madame le Maire,

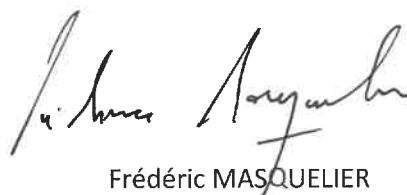
Dans le cadre de la déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU du MUY, vous m'avez transmis la notice de présentation de la procédure en cours et convié à la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées qui s'est tenue le 05 décembre dernier en Mairie du Muy.

Après examen attentif de votre dossier, je prends acte de l'intérêt de ce projet de création de réservoir d'eau potable pour les communes de notre territoire dans un contexte de sécheresses récurrentes et je note la mise en œuvre de mesures pour limiter l'impact visuel du projet en site classé du rocher de Roquebrune-sur-Argens.

Ainsi, j'émet un avis favorable sur votre projet de déclaration de projet N°1 emportant mise en compatibilité du PLU du MUY.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,


Frédéric MASQUELIER



Un destin en commun.

ESTERÉL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
624, CHEMIN AURELIEN (ROND-POINT A. KARR) - CS 50 133 - 83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX
TEL. : 04 94 19 31 00 - contact@esterelcotedazur-agglo.fr

esterelcotedazur-agglo.fr